

NOSTRADIS
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 69 100 EUROS
SIÈGE SOCIAL : CHEZ CARREFOUR MARKET
ZONE D'ACTIVITÉ COMMERCIALE DE L'ARNÈDE
30210 REMOULINS
814 394 896 RCS NIMES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 JUILLET 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2026

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2026 s'élevant à 64 646 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	64 646 euros
A titre de dividendes à l'associé unique Soit environ 57,89 euros par part	40 000 euros
Solde	24 646 euros

En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 380 561 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué au siège social, à compter du 1^{er} août 2026 et dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2026 éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que :

1. Par principe, les revenus distribués aux personnes physiques domiciliées en France, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU).

Le PFU, aussi appelé « flat tax », consiste en une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire unique de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6 %, ce qui se traduit par une taxation globale à 31,4 % prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Les sommes soumises au PFU ne peuvent pas bénéficier de l'abattement de 40 % sur les dividendes d'actions et revenus assimilés.



2. Toutefois, les contribuables y ayant intérêt peuvent toutefois renoncer à cette modalité de taxation et opter pour le barème progressif selon lequel :

- Les revenus distribués sont imposables (après, le cas échéant, application de l'abattement de 40 % sur les dividendes d'actions et revenus assimilés) au barème progressif de l'impôt sur le revenu et font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du CGI, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement,
- L'option pour le barème progressif est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU pour l'année concernée. Elle est exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

3. En application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux (18,6 %) pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il est précisé que les cotisations et contributions sociales TNS éventuellement dues sur la fraction des dividendes excédant les 10 % visés ci-dessus seront prises en charge par la Société.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, avec ou sans abattement, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

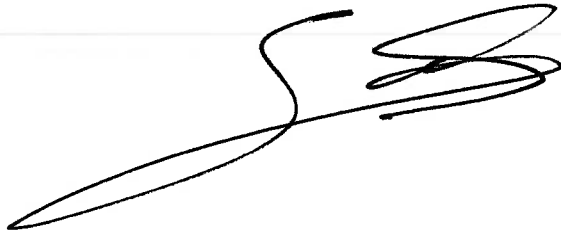
Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %		Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/01/2023	/	/	/
31/01/2024	/	/	/
31/01/2025	40 000 euros	/	/

Certifié conforme

Le Gérant associé unique



Monsieur Stéphane GAUTRON

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

NOSTRADIS
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 69 100 EUROS
SIÈGE SOCIAL : CHEZ CARREFOUR MARKET
ZONE D'ACTIVITÉ COMMERCIALE DE L'ARNÈDE
30210 REMOULINS
814 394 896 RCS NIMES

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2026

COMPTES ANNUELS

Certifié conforme

Le Gérant associé unique
Monsieur Stéphane GAUTRON

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a large loop.

Désignation de l'entreprise : SARL NOSTRADIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : CHEZ CARREFOUR MARKET		30210 REMOULINS	
Durée de l'exercice précédent : * 12			
Numéro SIRET * 8 1 4 3 9 4 8 9 6 0 0 0 2 5		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 31/01/2026	
		N-1 31/01/2025	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	
Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL NOSTRADIS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA	69 100	69 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 038 700	1 038 700
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 910	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	355 915	143 672
	Report à nouveau	DH		(23 987)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	64 646	282 340
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	4 890	2 190
	TOTAL (I)	DL	1 540 161	1 512 815
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	193 369	128 279
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 000	2 800
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 172	6 577
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 915	37 427
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 651	15 606
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	264 107	190 689	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 804 268	1 703 504	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	101 297	75 594
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SARL NOSTRADIS		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 484	FB		FC	1 484	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	253 816	FH		FI	253 816	
		FJ	255 300	FK		FL	255 300	
	Chiffres d'affaires nets*						206 599	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	8 382	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
Autres produits (1) (11)					FQ	22		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	255 323	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	772	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	51 222	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 421	
	Salaires et traitements *					FY	96 000	
	Cotisations sociales (10)					FZ	51 622	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	16 946
							GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	275	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	219 258
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	36 065
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	17 372	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)						GP	17 372
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 054	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	7 054
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 318	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	46 383	
							289 476	

Désignation de l'entreprise SARL NOSTRADIS		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	45 245
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	2 700
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	42 545
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	24 282
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	317 940
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	253 294
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	64 646
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	43 711
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
dont cotisations facultatives Madelin A10			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		2 700	45 245
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de : **1 804 268 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **317 940 euros** et un total **charges** de : **253 294 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **64 646 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/02/2025** et finit le **31/01/2026**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition, celles produites par l'entreprise à leur coût de production, et celles acquises à titre gratuit ou par voie d'échange à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, minoré des rabais commerciaux, remises et escomptes obtenus, majoré des coûts directement engagés pour la mise en état d'utilisation du bien et des éventuels coûts de démantèlement, hors coût des emprunts et frais d'acquisition.

Pour les immobilisations non décomposables, l'entreprise a choisi de conserver la règle

Règles et Méthodes Comptables

de l'amortissement selon la durée d'usage.

Les éventuels écarts avec les amortissements fiscaux sont comptabilisés en amortissements dérogatoires.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué et la valeur nette comptable de l'actif est ramenée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Stocks et en cours

Les stocks de matières premières, autres approvisionnements et marchandises revendues en l'état sont évalués au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	30 870		6 500			37 370
	Constructions sur sol propre	174 930		65 141			240 071
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement	59 660					59 660
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			24 580			24 580
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	265 460		96 220			361 680
FINANCIERES	Participations	1 113 300					1 113 300
	Créances rattachées à des participations	200 000				50 000	150 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 313 300				50 000	1 263 300
TOTAL		1 578 760		96 220		50 000	1 624 980

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2026
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre		12 342	8 575		20 917
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		5 704	4 124		9 828
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport			4 247		4 247
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		18 046	16 946		34 992
TOTAL			18 046	16 946		34 992

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal. générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/01/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	150 000	150 000	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	82 253	82 253	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 144	4 144	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	800	800	
	Charges constatées d'avance	10 332	10 332	
TOTAL DES CREANCES		247 529	247 529	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/01/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	193 369	30 559	108 704	54 106
	Emprunts et dettes financières divers	5 000	5 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 172	4 172		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 170	23 170		
	Impôts sur les bénéfices	18 734	18 734		
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 011	18 011		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 651	1 651		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		264 107	101 297	108 704	54 106
Emprunts souscrits en cours d'exercice		89 799			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		24 709			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges et Produits constatés d'avance

	31/01/2026	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		10 332	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		10 332	

NOSTRADIS

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au Capital Social de
69 100 €

Siège social : Chez Carrefour Market, zone d'activité commerciale De
L'Arnède, 30210 REMOULINS

814 394 896 R.C.S. Nîmes – SIRET 81439489600025 – APE 70.10Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2026

A l'associé unique de la société NOSTRADIS,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NOSTRADIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'assemblée générale conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Fait à Mâcon le 22 juillet 2026

GELAS AUDIT

Maud LABORIER

Commissaire aux Comptes

Signé par Maud Laborier
Le 22 juil. 2026

doc_nymE
tx_JvQQVmaXX2vg

ANNEXE

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/01/2026			31/01/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	37 370		37 370	30 870
	Constructions	299 731	30 745	268 985	216 544
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	24 580	4 247	20 333	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	1 113 300		1 113 300	1 113 300
	Créances rattachées à des participations	150 000		150 000	200 000
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 624 980	34 992	1 589 988	1 560 714
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	82 253		82 253	31 817
	Autres créances	4 944		4 944	4 042
	Charges constatées d'avance	10 332		10 332	16 634
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	116 750		116 750	90 297
	Total de l'actif circulant (IV)	214 279		214 279	142 790
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 839 260	34 992	1 804 268	1 703 504

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an150 000200 000

(2) dont créances à moins d'un an247 529252 493

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/01/2026	31/01/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé)	69 100	69 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 038 700	1 038 700
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 910	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	355 915	143 672
	Report à nouveau		(23 987)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	64 646	282 340
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	4 890	2 190
	Total des capitaux propres	1 540 161	1 512 815
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	193 369	128 279
	Emprunts et dettes financières divers (2)	5 000	2 800
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 172	6 577
	Dettes fiscales et sociales	59 915	37 427
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 651	15 606
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	264 107	190 689
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 804 268	1 703 504
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	101 297	75 594
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06			31/01/2026	31/01/2025	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 484		1 484	1 324
	Production vendue	253 816		253 816	206 599
	Montant net du chiffre d'affaires	255 300		255 300	207 923
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				8 382
	Produits des cessions d’immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			22	2
	Total des produits d'exploitation			255 323	216 307
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			772	625
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			51 222	50 963
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 421	1 630
	Salaires			96 000	86 372
	Cotisations sociales			51 622	42 410
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 946	11 020
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			275	5	
Total des charges d'exploitation			219 258	193 026	
RESULTAT D'EXPLOITATION			36 065	23 281	
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/01/2026	31/01/2025
RESULTAT D'EXPLOITATION		36 065	23 281
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	17 372	272 156
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		17 372	272 156
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	7 054	5 961
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		7 054	5 961
RESULTAT FINANCIER		10 318	266 196
RESULTAT COURANT avant impôts		46 383	289 476
	Produits exceptionnels	45 245	603
	Charges exceptionnelles	2 700	2 190
RESULTAT EXCEPTIONNEL		42 545	(1 587)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		24 282	5 549
Total des produits		317 940	489 066
Total des charges		253 294	206 725
BENEFICE OU PERTE		64 646	282 340
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de : **1 804 268** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **317 940** euros et un total **charges** de : **253 294** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **64 646** euros.

L'exercice considéré débute le **01/02/2025** et finit le **31/01/2026**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition, celles produites par l'entreprise à leur coût de production, et celles acquises à titre gratuit ou par voie d'échange à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, minoré des rabais commerciaux, remises et escomptes obtenus, majoré des coûts directement engagés pour la mise en état d'utilisation du bien et des éventuels coûts de démantèlement, hors coût des emprunts et frais d'acquisition.

Pour les immobilisations non décomposables, l'entreprise a choisi de conserver la règle

Règles et Méthodes Comptables

de l'amortissement selon la durée d'usage.

Les éventuels écarts avec les amortissements fiscaux sont comptabilisés en amortissements dérogatoires.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué et la valeur nette comptable de l'actif est ramenée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Stocks et en cours

Les stocks de matières premières, autres approvisionnements et marchandises revendues en l'état sont évalués au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	30 870		6 500			37 370
	Constructions sur sol propre	174 930		65 141			240 071
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement	59 660					59 660
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			24 580			24 580
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	265 460		96 220			361 680	
FINANCIERES	Participations	1 113 300					1 113 300
	Créances rattachées à des participations	200 000				50 000	150 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 313 300				50 000	1 263 300
TOTAL		1 578 760		96 220		50 000	1 624 980

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2026
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre		12 342	8 575		20 917
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		5 704	4 124		9 828
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport			4 247		4 247
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		18 046	16 946		34 992
TOTAL			18 046	16 946		34 992

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/01/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	150 000	150 000	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	82 253	82 253	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 144	4 144	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	800	800	
	Charges constatées d'avance	10 332	10 332	
TOTAL DES CREANCES		247 529	247 529	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/01/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	193 369	30 559	108 704	54 106
	Emprunts et dettes financières divers	5 000	5 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 172	4 172		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 170	23 170		
	Impôts sur les bénéfices	18 734	18 734		
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 011	18 011		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 651	1 651		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		264 107	101 297	108 704	54 106
Emprunts souscrits en cours d'exercice		89 799			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		24 709			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges et Produits constatés d'avance

	31/01/2026	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		10 332	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		10 332	

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/01/2025	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/01/2026
Capital social	69 100				69 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 038 700				1 038 700
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	800	6 110			6 910
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	143 672	212 243			355 915
Report à nouveau	(23 987)	23 987			
Résultat de l'exercice	282 340	(282 340)		64 646	64 646
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	2 190			2 700	4 890
TOTAL	1 512 815	(40 000)		67 346	1 540 161

Date de l'assemblée générale 10/07/2025

Dividendes attribués 40 000

¹dont dividende provenant du résultat n-1 40 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 472 815

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 472 815

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 27 346

Filiales et participations

	31/01/2026	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
AGRIPPADIS		2 412 240	50,00	97 290
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/01/2026	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé Avances et acomptes sur immobilisations Participations Créances rattachées à des participations Prêts et autres immobilisations financières		150 000	
Actif circulant Avances et acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
Produits financiers Produits de participations Autres produits financiers			
Charges financières Charges financières			
Autres éléments Refacturation Présidence		160 000	